

**Traduction non officielle  
de l'original allemand**

Wenger Plattner  
Seestrasse 39 | Case Postale  
CH-8700 Küssnacht-Zürich

T +41 43 222 38 00  
F +41 43 222 38 01  
[www.wenger-plattner.ch](http://www.wenger-plattner.ch)

**Karl Wüthrich**, lic. iur.  
Avocat | Attorney at Law  
[swissair@wenger-plattner.ch](mailto:swissair@wenger-plattner.ch)  
Inscrit au barreau

Aux créanciers de  
Swissair Schweizerische Luftverkehr AG  
en liquidation concordataire

Küssnacht, mai 2020

## **Swissair Schweizerische Luftverkehr AG en liquidation concordataire; Circulaire n° 29**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, de l'état actuel de la liquidation concordataire de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG («Swissair») ainsi que de la suite prévue de la procédure au cours des prochains mois.

### **I. RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2019**

Le 16 mars 2020, le liquidateur a présenté au Tribunal concordataire du Tribunal de district de Bülach son 17<sup>e</sup> rapport d'activité pour l'année 2019 après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité peut être consulté par les créanciers jusqu'au 28 mai 2020, dans les bureaux du liquidateur, chez Wenger Plattner, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küssnacht. Pour la consultation, veuillez vous annoncer par téléphone auprès de la hotline, au numéro +41 43 222 38 40.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité.

## II. PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA LIQUIDATION

### 1. ACTIVITES DU LIQUIDATEUR ET DE SON SUPPLEANT

Au cours de l'année 2019, le liquidateur a concentré ses activités sur la conduite d'un procès en contestation de l'état de collocation (cf. ch. V. ci-après), la réalisation du versement d'un quatrième acompte aux créanciers ayant des créances de 3<sup>e</sup> classe et l'invocation de créances envers Sabena SA en Belgique. Le suppléant du liquidateur a mené la procédure d'action en responsabilité à l'encontre d'anciens organes de Swissair (cf. ch. IV.3.1 ci-après). Enfin, divers actifs ont pu être réalisés (cf. ch. IV.1. ci-après).

### 2. ACTIVITES DE LA COMMISSION DES CREANCIERS

En 2019, la commission des créanciers ne s'est pas réunie. Elle a pris les résolutions relatives à deux propositions du liquidateur par voie de circulaire.

## III. ETAT DES ACTIFS DE SWISSAIR AU 31 DECEMBRE 2019

### 1. REMARQUE PRELIMINAIRE

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de Swissair au 31 décembre 2019 (annexe 1). Cet état représente les actifs de Swissair au 31 décembre 2019, en l'état actuel de nos connaissances.

### 2. ACTIFS

Liquidités: Les liquidités de Swissair sont placées principalement auprès de la Banque Cantonale de Zurich («ZKB»). Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015, la ZKB perçoit des intérêts négatifs sur les avoirs de Swissair. En 2019, des intérêts négatifs d'un montant de CHF 394 361 ont ainsi été perçus. Le taux d'intérêt négatif moyen mis à charge était légèrement inférieur à 0,7%. Les avoirs auprès de la ZKB ont encore été fortement réduits par le versement du quatrième acompte. En 2019, un montant inférieur d'intérêts négatifs a donc dû être payé par rapport à l'année précédente.

Créances envers des tiers: Le poste «Créances envers des tiers» comprend principalement des créances envers des sociétés de l'ancien groupe Swissair (cf. à ce sujet ch. IV.2. ci-après). Il a été évalué avec prudence, selon l'état actuel de nos connaissances.

**Immeubles:** La répartition des produits issus de la vente de biens immobiliers à Singapour, Bombay, Tel Aviv, Istanbul, Madrid, São Paulo et Rio de Janeiro entre SAirGroup AG en liquidation concordataire (ci-après «SAirGroup») et Swissair est encore pendante. L'objectif visé est de trouver un accord sur cette répartition durant l'année 2020. La valeur de ce poste peut donc encore évoluer.

**Autres actifs non encore réalisés:** En plus des actifs précités, la participation Swissair Training Center SA en liquidation est encore pendante. Par ailleurs, SAirGroup et Swissair ont un litige concernant la question de savoir à qui reviennent les produits de la vente d'Egyptian Aviation Services («EAS»). Les faits à la base de cette transaction sont analysés. Ce poste devrait également être exécuté en 2020. Les actifs encore à liquider ont été évalués avec prudence.

### 3. DETTES DE LA MASSE

**Créanciers concordataires:** Le poste «Créanciers de la masse» au 31 décembre 2019 comprend les coûts de liquidation occasionnés en 2019.

**Provisions pour les quatre premiers acomptes:** L'état de liquidation de Swissair au 31 décembre 2019 comprend les provisions suivantes pour les quatre premiers acomptes:

Motif de la provision	1 <sup>er</sup> acompte en CHF	2 <sup>e</sup> acompte en CHF	3 <sup>e</sup> acompte en CHF	4 <sup>e</sup> acompte en CHF
Paiements non exécutés en raison d'instructions de paiement manquantes ou pour d'autres raisons	290 364	1 211 759	1 602 287	787 213

Motif de la provision	1 <sup>er</sup> acompte en CHF	2 <sup>e</sup> acompte en CHF	3 <sup>e</sup> acompte en CHF	4 <sup>e</sup> acompte en CHF
Créances conditionnelles pour lesquelles les conditions ne sont pas encore réalisées	532 853	1 625 202	2 237 984	719 352
Créances dans des actions en contestation de l'état de collocation en cours	2 267 189	6 914 926	9 522 193	3 060 705
<b>Total des provisions</b>	<b>3 090 406</b>	<b>9 751 887</b>	<b>13 362 464</b>	<b>4 567 270</b>

Les provisions constituées permettent de garantir le montant maximal des quatre acomptes pour toutes les créances non encore réglées.

#### 4. CREANCES CONCORDATAIRES

L'état de collocation est apuré à l'exception de l'action en contestation de l'état de collocation pendante de la masse en faillite ancillaire de Sabena SA (ci-après «masse en faillite ancillaire Sabena», cf. ch. V ci-après) et de son annonce de créance provisionnelle. L'état de la procédure de collocation est présenté à l'annexe 2.

#### 5. DIVIDENDE CONCORDATAIRE ESTIMATIF

Sur la base des actifs disponibles figurant à l'état de liquidation au 31 décembre 2019, le dividende maximal s'établira à 20,8% pour les créances de la 3<sup>e</sup> classe. Si, en revanche, l'action en contestation de l'état de collocation est approuvée, le dividende minimal s'élèvera à 20,4%. Les quatre acomptes versés à ce jour ont d'ores et déjà permis d'en distribuer 19,2%. Le solde du dividende concordataire prévisionnel variera donc entre 1,2% et 1,6%.

## IV. REALISATION DES ACTIFS

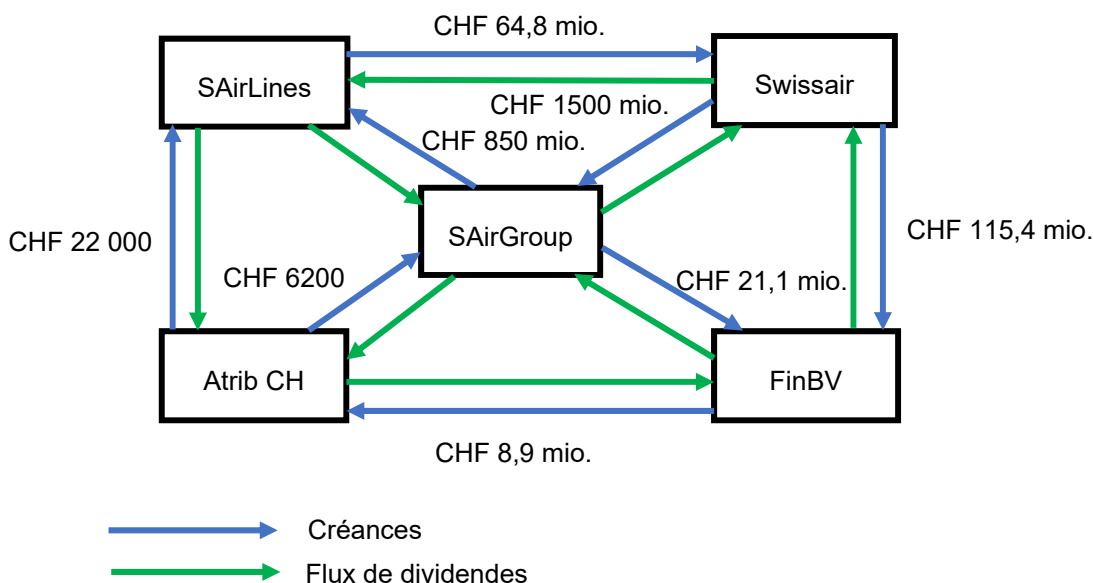
### 1. GENERALITES

En 2019, des actifs d'un montant de CHF 1 448 773 ont pu être réalisés.

### 2. CREANCES ENVERS DES SOCIETES DE L'ANCIEN GROUPE; SUPPRESSION DES CIRCUITS DE DIVIDENDES

Une partie des actifs non encore réalisés de Swissair consiste en créances envers des sociétés de l'ancien groupe Swissair en Suisse et à l'étranger faisant l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation.

Il existe des rapports de créances réciproques entre différentes sociétés, si bien qu'il en découle parfois des circuits de dividendes. On a par exemple la constellation suivante:



Lors de chaque acompte versé par l'une des sociétés, une petite part revient à la société à l'origine du versement par le biais de ces circuits de dividendes. Si les flux monétaires dans ces circuits de dividendes ne peuvent pas être interrompus, la conclusion de la procédure de Swissair n'est finalement pas possible.

Dans les procédures de liquidation concordataire de SAirGroup, de SAirLines AG (ci-après «SAirLines»), de Swissair et de Flightlease AG (ci-après «Flightlease»), plusieurs postes d'actifs ne sont pas encore liquidés et le résultat de la liquidation n'est pas encore connu. Entre SAirGroup et Swissair ainsi qu'entre

SAirGroup et SAirLines, la répartition des produits issus de la vente de biens immobiliers et de participations à l'étranger est encore en suspens. Les opinions divergent quant à la répartition. Actuellement, des négociations sont en cours entre les masses en liquidation. On ne sait pas quand un accord en vue du règlement de ces points en suspens pourra être atteint. En outre, l'invocation de prétentions en responsabilité envers d'anciens organes de SAirGroup, de SAirLines, de Swissair et de Flightlease n'est pas encore terminée. Le résultat de la réalisation de prétentions en responsabilité n'est donc pas encore connu. Du reste, chez SAirGroup, une prétention en responsabilité annoncée par Swissair en rapport avec le cash-pool n'a pas encore été tranchée. Enfin, chez Swissair, un procès en contestation de l'état de collocation avec la masse en faillite ancillaire suisse de Sabena SA est encore pendant. L'état de collocation de Swissair n'est donc pas encore apuré de façon exécutoire.

Les liquidateurs et administrateurs de faillite des sociétés impliquées de l'ancien groupe Swissair ont négocié, ces derniers mois, au sujet de possibilités de supprimer les circuits de dividendes existants. Sur la base d'un scénario médian des résultats de liquidation chez SAirGroup, SAirLines, Swissair et Flightlease, ils se sont mis d'accord pour procéder à des ventes de créances avec lesquels les circuits peuvent être interrompus. Swissair achète, dans ce contexte, les créances suivantes:

<b>Vendeur</b>	<b>Débiteur</b>	<b>Créance nominale</b>	<b>Prix d'achat</b>
Atrib Group	Fin BV	EUR 5 380 047.94	CHF 42 370
Atrib Switzerland	Swissair	CHF 30 000 000.00	CHF 672 000
Balair	Swissair	CHF 2 551 300.20	CHF 57 150
	Fin BV	EUR 7 562 903.59	CHF 59 560
	Swisscargo	CHF 5 823.55	CHF 170
Globepool	Swissair	CHF 1 076 232.66	CHF 24 110
	Fin BV	EUR 1 954 708.27	CHF 15 400
Swisscargo	Fin BV	EUR 34 814 689.27	CHF 274 200

La convention de suppression des circuits de dividendes a été signée par les parties impliquées. Les approbations des organes de faillite resp. de liquidation compétents, chez Swissair l'approbation de la commission des créanciers, sont encore pendantes. Si la convention aboutissait, il serait alors possible de conclure les procédures de liquidation de la plupart des sociétés de l'ancien groupe Swissair. Dans ce contexte, une grande partie des créances de Swissair envers

des tiers pourrait être recouvrée. Seul serait alors encore pendant le recouvrement des créances envers SAirGroup et SAirGroup Finance (NL) BV.

### **3. INVOCATION DE PRETENTIONS EN RESPONSABILITE**

#### **3.1 *Financement du groupe***

Par demande en justice du 26 avril 2013, Swissair a intenté une action en responsabilité contre 14 anciens organes formels et organes de fait devant le Tribunal de commerce du canton de Zurich. L'objet de l'action était le financement de SAirGroup par Swissair. L'action portait sur un montant total d'environ CHF 282 millions.

Par jugement du 16 mars 2018, le Tribunal de commerce a rejeté l'action de Swissair. Le maintien du prêt de plusieurs milliards, la participation continue de Swissair au cash-pool et l'octroi de dépôts à terme par Swissair à SAirGroup après le 1<sup>er</sup> janvier 2001 étaient illicites selon le jugement, car il s'agissait de distributions qui enfreignaient les dispositions concernant la protection du capital. Malgré tout, du point de vue du Tribunal de commerce, les défendeurs n'ont pas enfreint d'obligations de diligence dans ce contexte. Selon le Tribunal de commerce, les actes des défendeurs étaient opportuns si l'on tient compte de l'intérêt du groupe. Au demeurant, le Tribunal de commerce a noté qu'aucun préjudice n'était occasionné aux créanciers de Swissair dans ces domaines puisque Swissair aurait dû utiliser d'éventuels montants perçus du cash-pool ou de SAirGroup pour la poursuite des activités aériennes avant de pouvoir utiliser le prêt octroyé par la Confédération.

Le suppléant du liquidateur a déposé, avec l'approbation de la commission des créanciers, un recours en matière civile contre le jugement du Tribunal de commerce devant le Tribunal fédéral. Le 18 novembre 2019, le Tribunal fédéral a rejeté pour l'essentiel le recours de Swissair et a confirmé le jugement du Tribunal de commerce.

#### **3.2 *Autres actions en responsabilité***

Swissair se réserve le droit d'intenter d'autres actions en responsabilité à l'encontre des responsables. En tenant compte du jugement du Tribunal fédéral du 18 novembre 2019, le suppléant du liquidateur soumettra, au cours des prochains mois, une proposition pour la suite de la procédure dans cette affaire.

## V. APUREMENT DES PASSIFS (ETAT DE COLLOCATION)

Fin 2019, l'action en contestation de l'état de collocation de la masse en faillite ancillaire suisse de Sabena concernant une créance de 3<sup>e</sup> classe de CHF 113 359 441, était toujours pendante. Par jugement du 26 avril 2018, le Tribunal unique du Tribunal de district de Bülach avait rejeté l'action en contestation de l'état de collocation. La masse en faillite ancillaire Sabena avait fait appel de ce jugement auprès de la Cour suprême du canton de Zurich.

La Cour suprême a accepté partiellement l'appel de la masse en faillite ancillaire Sabena par jugement du 5 juillet 2019 et renvoyé la demande d'un montant de CHF 34 758 341.00 au Tribunal de district de Bülach pour qu'elle soit re-jugée. La Cour suprême est d'avis que la masse en faillite ancillaire Sabena était en droit d'intenter une action portant sur ce montant étant donné que cette créance lui avait été transférée. Pour le solde de CHF 78 601 099.90, la Cour suprême a confirmé le jugement du Tribunal de district de Bülach et contesté à la masse en faillite ancillaire Sabena la qualité pour agir.

Tant la masse en faillite ancillaire Sabena que Swissair – avec l'approbation de la commission des créanciers – ont déposé un recours en matière civile contre le jugement de la Cour suprême devant le Tribunal fédéral suisse. Le Tribunal fédéral n'a pas encore rendu de jugement dans cette affaire.

## VI. SUITE PREVUE DE LA PROCEDURE

Au cours des prochains mois, il s'agira de trouver des accords avec SAirGroup sur la répartition des produits issus de la vente de biens immobiliers à l'étranger et de la participation EAS (cf. ch. III.2. ci-avant). Les bases ont déjà été établies. Les négociations entre les masses en liquidation devraient être conclues au cours des prochains mois.

En outre, les créances de Swissair envers des sociétés de l'ancien groupe Swissair (cf. ch. III.2. ci-avant) devraient autant que possible être recouvrées. Dans ce contexte, il faut attendre la clôture des procédures d'insolvabilité pendantes en Suisse et à l'étranger. Si la convention relative à la suppression des circuits de dividendes (cf. ch. IV.2. ci-avant) voit le jour, il y a de bonnes chances que ce recouvrement puisse être conclu cette année.

En outre, le suppléant du liquidateur définira, avec la commission des créanciers, la suite de la procédure relative aux prétentions en responsabilité (cf. ch. IV.3.2 ci-avant).



Les créanciers seront informés par voie de circulaire des événements importants au fur et à mesure de la procédure. Les informations sur le déroulement de la liquidation au cours de cette année seront communiquées au plus tard au printemps 2021.

Avec mes salutations les meilleures

Swissair Schweizerische Luftverkehr AG en liquidation concordataire  
Le liquidateur:

Karl Wüthrich

- Annexes: 1. Etat de liquidation de Swissair au 31 décembre 2019  
2. Aperçu de la procédure de collocation de Swissair

**ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DECEMBRE 2019**

	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>Variation</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>ACTIFS</b>			
<b>Liquidités</b>			
ZKB CHF	3'124'012	7'750'443	-4'626'431
ZKB EUR	1'489'289	84'767	1'404'522
ZKB USD	41'085	40'169	916
ZKB dépôt à terme CHF	45'000'000	130'000'000	-85'000'000
<b>Total des liquidités</b>	<b>49'654'386</b>	<b>137'875'379</b>	<b>-88'220'993</b>
<b>Positions de liquidation:</b>			
Banques/caisses étranger	2'095	2'180	-85
Débiteurs concordataires	7'384	3'727'035	-3'719'651
Créances sur des tiers	16'802'000	15'606'000	1'196'000
Avances sur frais de justice	255'000	6'933'409	-6'678'409
Dépôts/Garanties	0	0	0
Créances résultant du produit des équipements d'exploitation	2	2	0
Biens immobiliers (part des produits issus de la vente)	11'500'000	8'000'000	3'500'000
Participations	900'001	1	900'000
Prétentions en responsabilité	p.m.	p.m.	
<b>Total des positions de liquidation</b>	<b>29'466'482</b>	<b>34'268'627</b>	<b>-4'802'145</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>79'120'868</b>	<b>172'144'006</b>	<b>-93'023'138</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Dettes de la masse</b>			
Créanciers concordataires	406'772	469'411	-62'639
Provisions 1er acompte	3'090'406	3'156'753	-66'347
Provisions 2ème acompte	9'751'887	9'801'702	-49'814
Provisions 3ème acompte	13'362'464	13'427'426	-64'962
Provisions 4ème acompte	4'567'270	0	4'567'270
Provisions pour frais de liquidation	5'000'000	5'000'000	0
Provisions pour décomptes en suspens	0	0	0
<b>Total des dettes de la masse</b>	<b>36'178'799</b>	<b>31'855'292</b>	<b>4'323'508</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES</b>	<b>42'942'068</b>	<b>140'288'714</b>	<b>-97'346'646</b>

## Aperçu de l'état de la procédure de collocation

catégorie	annoncées montant CHF	dans le cadre de la procédure de collocation					Dividende concordataire en %				
		reconnues montant CHF	action intentée montant CHF	décision différée montant CHF	écartées définitivement montant CHF	acomptes	Dividende futur		Total		
							minimal	maximal	minimal	maximal	
Garanties par gage	4'758'963.80	1'074'339.35	-	-	3'684'624.45	-	-	-	-	-	-
1 <sup>ère</sup> classe	902'655'767.50	17'975'081.90	-	-	884'680'685.60	100%	-	-	100%	100%	100%
2 <sup>ème</sup> classe	939'006.50	936'075.09	-	-	2'931.41	100%	-	-	100%	100%	100%
3 <sup>ème</sup> classe	27'062'407'411.15	3'349'501'565.63	113'359'440.90	-	23'599'546'404.62	19.2%	1.2%	1.6%	20.4%	20.8%	20.8%
<b>Total des créances concordataires</b>	<b>27'970'761'148.95</b>	<b>3'369'487'061.97</b>	<b>113'359'440.90</b>	<b>-</b>	<b>24'487'914'646.08</b>						

**[www.liquidator-swissair.ch](http://www.liquidator-swissair.ch)**

**Hotline Swissair Schweizerische Luftverkehr-AG  
en liquidation concordataire**

**Deutsch: +41-43-222-38-30**

**Français: +41-43-222-38-40**

**English: +41-43-222-38-50**